



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 520-2024 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2025.**

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 13^e jour du mois de décembre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 520-2024** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de décembre 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe